

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 9 AVRIL 2021

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations  
au Secrétariat de la Mairie

### ORDRE DU JOUR

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Vote des taxes 2021
- ↪ Vote du budget primitif 2021
- ↪ Remplacement du tracteur agricole de la commune
- ↪ Adhésion au groupement de commandes de restauration collective (CCBVC)
- ↪ Facturation de la garderie, suspension du forfait durant le confinement
- ↪ Rénovation du plateau sportif, constitution d'un groupe de travail
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Questions et informations diverses

---

N° 12-2021

### Réunion à huis clos

Madame le Maire propose de voter le huis clos, en raison des conditions sanitaires à respecter en période de confinement liée à la pandémie de Covid-19.

Le Conseil municipal approuve le huis clos à 12 voix favorables et 2 abstentions (J-M Belorgey et P. Berthelot).

### OBJET : Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2021-03 : portant approbation d'un devis pour l'achat d'une armoire forte en vue de sécuriser les registres d'état civil ainsi que les registres du Conseil municipal et autres documents administratifs officiels en les entreposant dans une armoire ignifugée et renforcée contre le vol, pour un montant HT de 2 251.50 €, auprès de la société SEDI.

N° 13-2021

### OBJET : Vote des taxes 2021

Après analyse des résultats de l'année 2020 et du besoin de financement qui résulte des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Cyril Paineau) de maintenir le taux des impôts locaux pour l'année 2021, suivant la répartition suivante :

TAXES LOCALES	TAUX 2020 communaux	TAUX 2020 départementaux	TAUX VOTÉS en 2021	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	18.49 %	16.48 %	34.97 %	207 407 €
Taxe foncière (non bâti)	50.43 %	----	50.43 %	63 189 €
TOTAL				270 596 €

Le produit fiscal attendu indiqué ci-dessus ne fait pas apparaître la mise en œuvre du coefficient correcteur d'équilibrage qui garantirait, à compter de 2021, une compensation du produit de taxe d'habitation perdu.

Pour Luzillé, d'après les éléments fournis par l'Administration fiscale, la compensation s'élèverait à 61 577 € pour 2021, soit un total de ressources fiscales (art. 73111) de 332 173 €.

**N° 14-2021**

**OBJET : Vote du budget de la commune 2021**

DÉCISION

**VOTES = 14 voix POUR**

Le Conseil Municipal, considère la sincérité des chiffres énoncés, après reprise des résultats de l'exercice écoulé et examens des prévisions en dépenses et recettes pour l'année 2021, APPROUVE le budget tel que présenté, qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses / Recettes	848 741.90 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses / Recettes	1 321 468.16 €

**N° 15-2021**

**OBJET : Remplacement du tracteur agricole de la commune**

Après examen des devis présentés

Sachant qu'une présentation du matériel a pu avoir lieu pour 2 fournisseurs en présence du personnel technique qui en sera utilisateur,

Après discussion,

Le Conseil municipal décide, à 12 voix POUR et 2 abstentions (Thierry Bodin et Sylviane Lévêque) de retenir le devis économiquement le plus avantageux, au prix HT de 49 900 €, avec une reprise de l'ancien matériel de 13 500 €, auprès de la société Dousset Matelin.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant, sachant que les crédits sont prévus au budget, en section investissement, opération 207.

**N° 16-2021**

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes de restauration collective (CCBVC)**

Le Conseil municipal, à 14 voix favorables,

- accepte d'adhérer au groupement de commandes de restauration collective scolaire avec la C.C.B.V.C.,
- approuve la convention du groupement de commandes telle que présentée,
- désigne Mme Julie Graule, en qualité de titulaire et Mme Anne-Lise Blais-Bonnigal, en qualité de suppléante, pour représenter les intérêts de la commune à la C.A.O. lors de l'analyse des offres du marché correspondant.

Madame le Maire est autorisée à signer toute pièces s'y rapportant et à mettre en œuvre la présente décision, notamment par la transmission à Monsieur le Président de la C.C.B.V.C..

**N° 17-2021**

**OBJET : Facturation de la garderie, suspension du forfait durant le confinement**

En raison de la fermeture des écoles à partir du 6 avril 2021 imposée par l'état d'urgence sanitaire du fait du contexte pandémique du coronavirus Covid-19,

Pour ne pas pénaliser les parents qui avaient fait le choix d'opter pour le forfait annuel payable sur 10 mois pour la facturation de la garderie,

Du fait du caractère exceptionnel de la situation,

Le Conseil municipal décide à 14 voix favorables, de suspendre la facturation au forfait pendant la durée du confinement débutant le 6 avril et de retenir le dispositif le plus favorable aux parents, considérant que le tarif voté le 19 juin 2020 sera activé dès la reprise des activités scolaires de manière 'normalisée'.

**N° 18-2021**

**OBJET : Rénovation du plateau sportif, constitution d'un groupe de travail**

Madame le Maire suggère qu'un groupe de travail soit constitué concernant le projet de rénovation du plateau sportif,

L'adjointe aux affaires scolaires précise que l'avis des jeunes serait requis sur le projet afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Sont pressentis les élus suivants, chacun ayant des domaines d'actions complémentaires :

- Julie Graule
- Mikaël Gaudron
- Lucien Bigot
- Thierry Bodin

Les conseillers municipaux ayant donné leur aval, le Conseil municipal, à 14 voix favorables, accepte la constitution du groupe de travail pour le projet précité, à charge de rendre compte au Conseil municipal de l'évolution de leurs travaux.

**OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS**

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

**OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Pendant le confinement, la mairie reste ouverte aux horaires habituels :
  - Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 14 h à 17 h

Accueil téléphonique de la mairie :

- Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
- Mercredi de 9 h à 12 h
- Rappel de la tenue des enquêtes publiques :
  - Enquête publique pour le PLUi : du 29/03 au 29/04/2021 (permanence du Commissaire enquêteur à Luzillé : 19/04 de 14 h à 17 h).

- Enquête publique pour le zonage pluvial : 6/04 au 6/05/2021 (permanences du Commissaire enquêteur : 6/04 de 14 h à 17 h, 17/04 de 9 h à 12 h et 6/05 de 14 h à 17 h.
- Une convention de mise à disposition du terrain de tennis a été signée avec l'association Luzi-Tennis pour définir les conditions d'utilisation des installations. Un nouveau bureau a été constitué : Nelly Dubois, Présidente, Jean-Marc Belorgey, secrétaire, Sylviane Lévêque, trésorière.
- Le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher est disponible à la mairie, sous format papier, ou sur le site de la C.C.B.V.C., pour information.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : lundi 10 mai 2021, à 20 h